

senior			COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE					senior	
senior	Saison 2026-2027								
senior	REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SENIORS								
senior	Départementale féminine seniors - Division 3 (DF3)								
2026	Article n° s1	Article n° s1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)						Article n° s1	senior
2026	n° s1.1	En DF3 sont qualifiées 21 équipes :		Les équipes rétrogradées du niveau supérieur				n° s1.1	2027
2026	n° s1.2	en poules de 6 équipes		Les équipes maintenues DF3				n° s1.2	2027
2026	n° s1.3	(trois exempt)		Les équipes en création				n° s1.3	2027
2026	Article n° s2	Article n° s2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE						Article n° s2	2027
2026	n° s2.1	phase 1 - saison régulière 21 équipes en 4 poules						n° s2.1	2027
2026	n° s2.2	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.						n° s2.2	2027
2026	n° s2.3	phase 1 - géographique 4 poules de 5 ou 6 équipes						n° s2.3	2027
2026	n° s2.4	En fonction du classement final dans chaque poule, les associations sportives disputent les phases suivantes de la compétition.						n° s2.4	2027
2026	n° s2.5	nota: le classement Inter-Poule ou classement IP sera utilisé en référence à l'Article.79 RG c31.*						n° s2.5	2027
2026	Article n° s3	Article n°s3 -- phase 2 à 21 équipes en 4 poules						Article n° s3	2027
2026	n° s3.1	les équipes classées de 1 à 10 du classement inter-poules (Art.79 RG c31.) de la phase 1						n° s3.1	2027
2026	n° s3.2	se retrouvent dans deux poules d'accession réparties par le dit classement IP* : une poule des impairs (1,3,5,7,9) et une poule des pairs (2,4,6,8,10)						n° s3.2	2027
2026	n° s3.3	la commission sportive se réserve la possibilité d'adapter cette répartition pour la coordination entre les divisions pour éviter les doublons du vendredi DF3-DM3 et/ou DF2						n° s3.3	2027
2026	n° s3.4	les équipes classées IP*10 ème et plus, établi par le classement inter-poules (Art.79 RG c31.)						n° s3.4	2027
2026	n° s3.5	se retrouvent en deux poules géographiques (si possible différentes de la première phase et en évitant les doublons du vendredi DF3-DM3 et/ou DF2)						n° s3.5	2027
2026	n° s3.6	La saison 2026-2027 par son nombre d'équipes engagées (21) offre la possibilité à un(1) clubs sans aucune équipe senior						n° s3.6	2027
2026	n° s3.7	Engagement du 11/11/2026 au 12/12/2026 dans l'ordre de réception des demandes clubs (présidente/président)						n° s3.7	2027
2026	n° s3.8	Cette création d'équipe catégorie senior jouera la phase 2 dans une poule sans montée ni descente						n° s3.8	2027
2026	n° s3.9	Les joueuses de cette équipe ne doivent pas avoir été INSCRITES en championnats sénior lors de la saison en cours avec une autre équipe du 31/09						n° s3.9	2027
2026	n° s3.10	cette équipe ne perdra pas son statut de création pour la saison 2027-2028 / Cet engagement sera facturé au tarif des équipes jeunes u15/u13						n° s3.10	2027
2026	Article n° s4	Article n°s4 -- CLASSEMENT FINAL DES EQUIPES (ranking)						Article n° s4	2027
2026	n° s4.1	DF3 : classées 1 à 10		en fonction du classement inter-poules (Art.79 RG c31.) des poules d'accession				n° s4.1	2027
2026	n° s4.2	DF3 : classées 11 à xx		en fonction du classement inter-poules (Art.79 RG c31.) des autres poules				n° s4.2	2027
2026	Article n° s5	Article n° s5 -- Rencontres pour le TITRE DE CHAMPION						Article n° s5	2027
2026	n° s5.1	Finale en match sec IP1 reçoit IP2						n° s5.1	2027
2026	Article n° s6	Article n° s6 -- QUATRE (4) MONTEES en division supérieure						Article n° s6	2027
2026	n° s6.1	Les DEUX Premières de chaque poule d'accession se qualifient directement à la compétition Départementale féminine seniors - Division 2 (DF2)						n° s6.1	2027
2026	n° s6.2	Toute montée supplémentaire vers le Départementale féminine seniors - Division 2 (DF2) se fera dans l'ordre du classement (Article 4)						n° s6.2	2027
2026	Article n° s7	Article n° 7 -- exception relative à la COUPE DE LA GARONNE						Article n° s7	2027
2026	n° s7.1	Les équipes engagées de clubs DF3 et DM3 peuvent se retirer de la coupe en le signalant au plus tôt et AVANT LE TOUT PREMIER TIRAGE AU SORT						n° s7.1	2027
2026	Article n° s8	Article n° 8 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules						Article n° s8	2027
2026	n° s8.1	DF3 - Décision de la commission sportive						n° s8.1	2027
2026	Article n° s9	Article n° 9 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES						Article n° s9	2027
2026	n° s9.1	DEPARTEMENTALE.3 (DF3) : Vendredi à 21h00						n° s9.1	2027
2026	Article n° s10	Article n° 10 -- sans objet						Article n° s10	2027
2026	Article n° s11	Article n° 11 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS						Article n° s11	2027
2026	n° s11.1	Les équipes en ENTENTE ou INTER-EQUIPE sont autorisées à jouer.						n° s11.1	2027
2026	n° s11.2	une joueuse peut participer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes ou inter-équipes), en respectant les règles de participation des championnats respectifs.						n° s11.2	2027
2026	Article n° s12	Article n°s12 -- RÈGLES DE PARTICIPATION, BRÛLAGE ET PERSONNALISATION						Article n° s12	2027
2026	n° s12.1	RAPPEL		RÈGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX FFBB art 2.5 Brûlage (Décembre 2021, Février et Avril 2022)				n° s12.1	2027
2026	n° s12.2	2.5.1 Définition Une joueuse brûlée est une joueuse d'une association ou société sportive qui participe régulièrement aux rencontres de l'équipe, et qui ne peut, en aucun cas,						n° s12.2	2027
2026	n° s12.3	jouer avec une équipe de cette même association ou société sportive évoluant dans la même catégorie de championnat de niveau inférieur.						n° s12.3	2027
2026	n° s12.4	Les joueuses non brûlées d'une équipe peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe, évoluant dans la même catégorie de championnat, de niveau immédiatement inférieur.						n° s12.4	2027
2026	n° s12.5	en tenant compte du statut inter-équipe (nota : en fonction d'extension ASTCTC ou d'absence d'extension)						n° s12.5	2027
2026	n° s12.6	Inter-équipe de CTC aucune obligation relative au nombre minimum de joueuses du club porteur inscrites sur la feuille de marque et présents. (art 341 Annuaire FFBB)						n° s12.6	2027
2026	n° s12.7	Les clubs ou CTC ayant plusieurs équipes engagées dans la catégorie SENIORS doivent communiquer avant la première journée des différents championnats concernés						n° s12.7	2027
2026	n° s12.8	une liste de cinq (5) brûlées, de l'équipe de division immédiatement supérieur du clubs ou de la CTC, à la commission départementale des compétitions						n° s12.8	2027
2026	n° s12.9	Si cette liste de brûlées n'est pas fourni à temps par le(s) club(s), la CTC application de la pénalité financière,						n° s12.9	2027
2026	n° s12.10	La commission utilisera le cinq de départ de la première feuille de match de l'équipe supérieur pour en tenir lieu. /!\ sans possibilité de modification avant la première vérification réglementaire /!\						n° s12.10	2027
2026	n° s12.11	Si plusieurs inter-équipes d'une même CTC ou équipes en nom propre sont engagées dans cette division (DF3), les équipes doivent être PERSONNALISEES						n° s12.11	2027
2026	n° s12.12	Une joueuse ne peut pas participer à cette division DF3, si elle a participé au moins une fois avec toute équipe de division supérieure à celle ayant fourni les brûlées vers le niveau DF3						n° s12.12	2027
2026	n° s12.13	pour les CTC les équipes légalement accessibles à chaque joueuse seront prises en compte pour apprécier si descente de plus d'un niveau sportif (pour le respect des RG45-11)						n° s12.13	2027
2026	Article n° s13	Article n°s13 -- sans objet						Article n° s13	2027
2026	Article n° s14	Article n°s14 -- QUALIFICATION , LICENCES et SURCLASSEMENT						Article n° s14	2027
2026	n° s14.1	U21-U20-U19 Surclassement Seniors Automatique		U18 (BC09) U17 (BC10) Surclassement par Médecin de Famille		U16(BC11) Médecin agréé		n° s14.1	2027
2026	n° s14.2	Type de licences autorisées		Nombre de joueuses autorisées : douze (12) au maximum				n° s14.2	2027
2026	n° s14.3	1C.** ou 2C.** ou OCT. ou OCAST.(non CTC)		Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3).				n° s14.3	2027
2026	n° s14.4	autres OC.**		Sans limite				n° s14.4	2027
2026	n° s14.5	COULEUR DES LICENCES.						n° s14.5	2027
2026	n° s14.6	OH (orange) 2 maximum		Sans limite : BC (blanc) - VT (vert) - JH (jaune)				n° s14.6	2027
2026	Article n° s14	Article n° 14 -- CAS PARTICULIERS						Article n° s14	2027
2026	n° s14.1	Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.						n° s14.1	2027
2026	n° s14.2	Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.						n° s14.2	2027
2026		Laurent JUMAIRE	Mandy MELIN	Virginie COMBES				2027	2027
2026		Rédaction	Présidente Commission départementale des compétitions	Secrétaire Générale C31				2027	2027